

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

**Compte-rendu
Assemblée publique d'information
Projet Municipalité et Caisse populaire**

Le 4 octobre 2011, à la Salle Julie-Daoust du Centre communautaire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de 19h à 21h05 incluant les périodes de questions du public, près de 130 personnes assistent à l'assemblée publique d'information sur le changement de modèle d'affaires de la Caisse populaire présenté par son Conseil d'administration et son directeur général et le projet d'acquisition de l'immeuble de la Caisse par la Municipalité présenté par le Conseil municipal dont les membres présents sont, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse.

Suite à la clôture de l'assemblée publique d'information à 21h05, les personnes venues assister et participer à cette assemblée sont invitées par le Maire à assister à la séance ordinaire du Conseil municipal et plusieurs d'entre elles montent à l'étage pour se rendre à Salle du Conseil, lieu habituel de la tenue des séances.

* * * * *

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 4 octobre 2011 à compter de 21 :20 heures par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire aux présentes ainsi que monsieur l'adjoint à l'inspecteur municipal, Darren Cano, en soutien et personne ressources aux dossiers des travaux publics, voirie et urbanisme.

• **Ouverture de la séance ordinaire**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la Salle, il ouvre la séance à 21 :20 heures et procède au traitement des sujets inscrits à l'ordre du jour.

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2011-10-263

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé, tout en laissant le point 12 Affaire (s) nouvelle (s) ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

2.1.1 Rapport mensuel du Maire

Le Maire indique qu'un résumé du rapport découlant du Forum 2025 est en préparation pour publication dans la Gloriette d'octobre. La décision suivante découle de l'évaluation préventive de la sécurité de la livraison aux boîtes aux lettres rurales dans la Municipalité en cours par Postes Canada qui est entré en communication avec le Maire pour l'en informer :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

RÉSOLUTION 2011-10-264

Demande à Postes Canada

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à Postes Canada de bien vouloir fournir et installer des super boîtes à courrier, entre autres endroits, à l'intersection des rues Lecours et de du Rivage et à celle de des Prés et de du Rivage, à une date à convenir entre les parties en présence pour telles fourniture et installation.

Adoptée à l'unanimité

2.1.2 Internet rural haute vitesse

RÉSOLUTION 2011-10-265

Projet d'Internet rural haute vitesse

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu travaille depuis plusieurs mois, de concert avec les autres municipalités rurales de la MRC de La-Vallée-du-Richelieu : Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste, pour rendre accessible Internet haute vitesse aux ménages, commerces et industries qui ne sont pas encore desservis sur leur territoire municipal respectif;

Considérant que le Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu a adopté une résolution de principe à l'effet qu'elle délègue aux municipalités la compétence pour procéder à un appel d'offres de propositions pour le projet d'Internet rural haute vitesse;

Considérant que le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), peut déléguer aux municipalités locales son pouvoir pour qu'elles puissent aller en appel d'offres de propositions pour la desserte par l'entreprise privée d'Internet haute vitesse, lequel projet de desserte peut être subventionné par le MAMROT;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepterait, avec la délégation de pouvoir dudit Ministre, d'être porteuse dudit projet et d'aller en appel d'offres de propositions pour la desserte d'un service Internet haute vitesse pour lesdites municipalités qui lui délégueraient par résolution leur compétence en cette matière dans le cadre de ce projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard, de bien vouloir déléguer à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (57075) son pouvoir afin de permettre à ladite Municipalité d'aller en appel d'offres de propositions pour la desserte d'Internet haute vitesse aux ménages, commerces et industries qui ne sont pas encore desservis sur les territoires municipaux des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste;

Que le cas échéant, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, confirme par la présente résolution, son engagement à participer audit projet, son acceptation d'être porteuse dudit projet et le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise sa directrice générale et secrétaire-trésorière d'aller en appel d'offres de propositions suivant la politique de gestion contractuelle en vigueur, pour la desserte d'un service d'Internet haute vitesse aux ménages, commerces et industries desdites municipalités participantes audit projet;

Que la présente résolution soit transmise au Ministre du MAMROT, monsieur Laurent Lessard, pour les fins d'obtention de sa délégation de pouvoir dans ce projet de desserte d'Internet haute vitesse auxdites municipalités participantes;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

Que copie de la présente résolution soit également transmise aux municipalités visées au projet ainsi qu'à la MRC de La Vallée-du-Richelieu aux fins de les informer des présentes décisions du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Adoptée à l'unanimité

2.1.2 Demande de résolution d'appui

RÉSOLUTION 2011-10-266

Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

La place des municipalités dans la loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

Considérant que le 12 mai dernier, monsieur Serge Simard, Ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

Considérant que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

Considérant que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;

Considérant que dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au Gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec

Considérant que lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) concernant le projet de loi n° 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*;

Qu' une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) aux fins d' informer la FQM de son appui ainsi qu'à la MRC de La Vallée-du-Richelieu aux mêmes fins.

Adoptée à l'unanimité

2.1.3 Demande d'utilisation gratuite d'un local à la Maison de la culture

RÉSOLUTION 2011-10-267

Troupe de théâtre de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour répétitions les vendredis ou dimanches soirs

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la gratuité de location d'un local à la Maison de la culture de la Municipalité à la Troupe de théâtre de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour leur permettre de répéter les vendredis ou dimanches soirs, dans un local approprié pour ce faire, le spectacle planifié pour l'année 2012; le tout est suivant les dispositions ici acceptées par le Conseil municipal, dans la lettre (22 sept. 2011) des co-fondatrices de la Troupe, mesdames Delphine Moray et Silvie St-Onge.

Adoptée à l'unanimité

2.1.3 Demande de contribution financière

RÉSOLUTION 2011-10-268

Opération Nez rouge (Contrecoeur)

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une contribution financière pour l'année 2011 au montant de 100 \$ à l'OBNL Opération Nez rouge de Contrecoeur.

Adoptée à l'unanimité

2.1.4 Projet d'acquisition et d'aménagement

RÉSOLUTION 2011-10-269

Immeuble de la Caisse populaire 16, rue Marie-Rose

Considérant l'assemblée publique d'information aux sujets du projet d'acquisition dudit immeuble par la Municipalité et le changement du modèle d'affaires de la Caisse, assemblée tenue par la Municipalité et l'autorité compétente de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 4 octobre 2011;

Considérant que les projets du Centre de la Petite-Enfance (CPE) et de l'aménagement de la Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion, tous deux en lien avec le projet d'acquisition dudit immeuble de la Caisse populaire; sont d'une part, l'objet de travaux préliminaires avec le ministère de la Culture, des communications et de la Condition féminine du Gouvernement du Québec et avec le Réseau-Biblio de la Montérégie et d'autre part, coïncident avec le début des travaux des prévisions budgétaires 2012;

Considérant qu'en vertu des dispositions de sa résolution n° 2011-07-193, la Municipalité a accepté la promesse de vente de l'immeuble de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine sur-Richelieu au 16, rue Marie-Rose;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

- Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate le notaire, M^e Pierre Lévesque pour instrumenter à l'acte d'acquisition de l'immeuble, avec construction y étant érigée et portant le numéro civique 16, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu, province de Québec, J0L 1R0. Ledit immeuble sommairement décrit comme les lots 59-2, 60-2 et 66-21 du cadastre de la Paroisse de Saint-Antoine, circonscription de Verchères, d'une superficie approximative de 30 100 pieds² (2 796,2 mètres²) et à préciser, s'il y a lieu, à l'acte d'acquisition;
- Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, donne suite audit projet d'acquisition par une promesse d'achat pour acquérir ledit immeuble au 16, rue Marie-Rose suivant les dispositions, sujet à ajustement, de ladite promesse de vente;
- Que** le financement, en vertu de l'article 14.1 du *Code municipal du Québec*, pour cette dépense en immobilisation est prévu sur 5 ans débutant en 2012 à même le Fonds général;
- Que** ledit Conseil autorise le Maire ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer devant le notaire, M^e Pierre Lévesque, les documents relatifs à cette affaire avec le vendeur, l'autorité compétente pour la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Gestion financière et administrative

2.2.1 Présentation et adoption des factures payées et à payer

RÉSOLUTION 2011-10-270

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

- Que** le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 4 octobre 2011 tels que présentés au montant total de 272 696,73 \$, à savoir :

Description	Montant
Déboursés en date du 4 octobre 2011	3 158,21 \$
Achats du mois	269 538,52 \$

Adoptée à l'unanimité

2.2.2 Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence (en vertu du règlement 2006-004) est déposé au montant de 412 \$, déductions de l'employeur en sus comme suit :

Par	Description	Montant
dg/st	Rémunérations pour personnel temporaire et contractuel (sept)	412 \$

* * * * *

2.3 IMMOBILISATIONS

2.3.1 Agrandissement caserne, ajout garage municipal

RÉSOLUTION 2011-10-271

Autorisation paiement d'avenants (décompte progressif^{no} 5)

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

- Que** le Conseil municipal autorise le paiement au montant de 5 446,99 \$ pour les avenants ajustés n^{os} 11 à 14 et contenus au décompte progressif n^o 5 (Financement prévu par le règlement d'emprunt n^o 2011-05 et financement par transferts budgétaires conséquents pour les dépenses excédentaires autorisées par le Conseil municipal en vertu des avenants aux plans et devis n^{os} 11 à 14 en références aux résolutions n^{os} 2011-05-129, 2011-06-163 et 167).

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

2.3.2 Remplacement aqueduc rue Lecours

RÉSOLUTION 2011-10-272

Autorisation de paiements pour relevés, plans et devis et autorisation d'exécution des travaux

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses en immobilisation et les paiements au montant de 1 500 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour les relevés (300 \$), plans et devis (1 200 \$) dans le projet de remplacement de l'aqueduc rue Lecours;

Que le Conseil municipal autorise l'AIBR à exécuter au courant du mois d'octobre 2011 les travaux de remplacement d'aqueduc rue Lecours incluant l'installation d'une borne fontaine. (Financement par affectation de la réserve pour remplacement d'aqueduc et financement des dépenses de 2 500 \$ pour la borne fontaine tel que prévu au budget d'immobilisation 2011)

Adoptée à l'unanimité

2.3.3 Pavillon des loisirs Desjardins

RÉSOLUTION 2011-10-273

Rampe d'accès - main courante et garde-corps

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

Que le Conseil municipal autorise les dépenses en immobilisation pour la main courante et le garde-corps au montant de 3 420 \$ taxes applicables incluses concernant la rampe d'accès au Pavillon des loisirs Desjardins. (Financement prévu au budget 2011 et subventionné en partie par le Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu)

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-10-274

Intégration de l'œuvre

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les paiements au montant de 6 834,21 \$ taxes applicables incluses pour l'intégration (621 \$) de l'œuvre (6 213,21 \$) à l'architecture du Pavillon des loisirs Desjardins. (Financement prévu au budget 2011 et subventionné en partie par le Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu)

Adoptée à l'unanimité

2.4 Greffe

RÉSOLUTION 2011-10-275

Procès-verbal séance ordinaire du 6 septembre 2011

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2011, a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

RÉSOLUTION 2011-10-276

Procès-verbal séance extraordinaire du 21 septembre 2011

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 septembre 2011, a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-10-277

Procès-verbal séance extraordinaire du 27 septembre 2011

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 septembre 2011, a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Gestion du personnel

2.5.1 Embauche de personnel pour la Maison de la culture de la Municipalité

RÉSOLUTION 2011-10-278

Coordonnateur temporaire à la Maison de la culture pour les arts de la scène

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal embauche monsieur Stéphane Latulippe comme coordonnateur culturel pour les arts de la scène pour la Maison de la culture de la Municipalité, et ce, au taux horaire et suivant toutes les modalités entendues entre les parties, de manière temporaire, d'ici à la mi ou vers la mi de décembre 2011 à raison de 35 heures par semaine réparties du dimanche au jeudi;

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-10-279

Contractuelle pour les arts visuels

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal accorde un contrat au montant suffisant sur la base d'un taux horaire entendu entre la Municipalité et madame Isabelle Grondin pour les arts visuels à la Maison de la culture de la Municipalité et ce, pour les besoins des activités en préparation et à venir d'ici à la fin de l'année 2011 ainsi que celles à proposer en regard des travaux budgétaires 2012 en cette matière.

Adoptée à l'unanimité

Il est 21h44, madame la Conseillère, Martine Lizotte, se retire dans la Salle avec le public et elle ne participe pas aux délibérations et décisions du Conseil municipal du point suivant étant donné qu'il s'agit de l'un de ses fils qui a déposé sa candidature. Elle précise qu'elle n'a pas participé non plus à l'entrevue de ce dernier.

RÉSOLUTION 2011-10-280

Préposés (es) à l'accueil

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

Que le Conseil municipal embauche suivant les modalités entendues entre les parties, les personnes suivantes comme préposés (es) à l'accueil dont le statut est étudiant, occasionnel, à heures non fixes et non garanties, pour constituer la banque de personnel sur appel de la Maison de la culture de la Municipalité d'ici à la mi ou vers la mi de décembre 2011:

- Mesdames Gabrielle Laforest et Laurence Gagnon;
- Messieurs Antoine Grondin et Bruno L.-Pelletier.

Que le Conseil municipal embauche, et suivant les modalités entendues entre les parties, monsieur Bruno L.-Pelletier, le seul des candidats actuellement disponible de jour, sur semaine et ce, à raison de 16 heures par semaine, du mardi au jeudi, étant donné les besoins d'un préposé à l'accueil pour les expositions en cours et à venir d'ici à la mi ou vers la mi-décembre 2011;

Que la période de probation pour chacune des personnes ici embauchées se termine le 1^{er} décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité des Membres présents à la Table du Conseil

Il est 21h45, madame la Conseillère, Martine Lizotte, reprend sa place à la Table du Conseil et participe à nouveau aux délibérations et décisions du Conseil municipal jusqu'à la fin de la présente séance.

* * * * *

2.6 Rapport du Comité - Gestion du Centre administratif et communautaire

Traité au point des *Immobilisations* de la présente.

* * * * *

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie et les décisions suivantes en découlent:

RÉSOLUTION 2011-10-281

Autorisation de dépenses pour le Service de protection contre l'incendie

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 2 200 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour le Service de protection contre l'incendie :

Description	Montant
18 tests de masques ARA	800 \$
1 lampe stroboscopique bleue	300 \$
2 cagoules	200 \$
Tests ARA	600 \$
Bonbons halloween	100 \$
Promotion semaine de prévention	200 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-10-282

Programme de prévention incendie de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte par la présente résolution n° 2011-10-282, le *Programme de Prévention incendie* daté du 7 septembre 2011 préparé par le préventionniste à l'entente de prévention de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, monsieur Maxime Larrivée.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

RÉSOLUTION 2011-10-283

Embauche de pompier à temps partiel
Monsieur Mathieu Lachance

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal embauche monsieur Mathieu Lachance comme pompier volontaire pour le Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et ce, aux conditions usuelles entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

3.2 SÉCURITÉ CIVILE

Contrôle des animaux

Un projet pour le contrôle des animaux, auquel la Municipalité pourrait adhérer, est en préparation à la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

* * * * *

4 TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE

Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Serge Archambault, commente et dépose le rapport de l'inspecteur municipal en voirie, lequel rapport comporte les travaux exécutés en septembre et ceux à venir en octobre.

* * * * *

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Rapports du Comité

Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout
Déchets domestiques, récupération, écocentre MRC Marguerite-D'Youville

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, fait rapport verbal, les décisions suivantes en découlent :

RÉSOLUTION 2011-10-284

Adoption des prévisions budgétaires 2012 de l'AIBR

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve et adopte les prévisions budgétaires 2012 de l'AIBR telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-10-285

PGMR de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu se rallie à la majorité des municipalités participantes pour que le Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Vallée-du-Richelieu soit traité par ladite MRC en lieu et place de la firme BPR.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

5.2 Écoulement des eaux -cours d'eau, réseau d'égout pluvial

Cours d'eau des Quarante

Le Maire indique qu'une assemblée d'information des propriétaires riverains au ruisseau des Quarante (cours d'eau entre la rue des Saules et Rose-Marie) sera convoquée au cours des prochains mois concernant la stabilisation des berges dudit cours d'eau. Le coût des honoraires du consultant à mandater dans le dossier sera réparti entre les propriétaires riverains.

* * * * *

5.4 Protection de l'environnement

Rapport du Comité consultatif en environnement (CCE)

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques commente et dépose le compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2011 et les décisions suivantes en découlent :

Demandes d'abattage d'arbre

Le Conseil municipal approuve les recommandations favorables du CCE à l'égard de la demande d'abattage d'arbre en référence au point 5,1 dudit compte-rendu, et, le cas échéant, ledit Conseil exige une replantation sur le terrain, conformément aux dispositions de l'article 12.17 du règlement de zonage 2009-002 et amendement(s) en vigueur dans la Municipalité en plus, d'exiger du propriétaire qu'il communique avec Hydro-Québec afin de s'assurer que les normes de sécurité soient respectées lors de l'abattage.

Un (1) arbre (érable de plus de 25 pouces de diamètre à 1,2 mètre du sol) au 51, Montée de la Pomme-d'Or, par son propriétaire, monsieur Éric Handfield, afin qu'il puisse éliminer le risque de problèmes électriques et le risque de dommages à sa résidence.

* * * * *

RÉSOLUTION 2011-10-286

Fonds Éco-IGA – récupérateurs de pluie

Il est proposé par le monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière au Fonds Éco-IGA pour des récupérateurs de pluie et des dépenses n'excédant pas 1 000 \$ à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

6 RÉGLEMENTATION

Le Conseil municipal adopte les règlements suivants et ceux-ci sont contenus en version intégrale au Livre des Règlements du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

RÉSOLUTION 2011-10-287

Adoption du règlement n° 2011-08 relatif au Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)

Considérant l'avis de motion n° 2011-08 régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2011 pour le règlement n° 2011-08 relatif au Comité consultatif en culture et tourisme de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (CCCT);

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le présent règlement n° 2011-08 soit et il est adopté et que ledit règlement décrète et statue comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

Article 2

Le Conseil municipal adopte le règlement n° 2011-08 relatif au Comité consultatif en culture et tourisme de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (CCCT).

Article 3

Le présent règlement n° 2011-08 entre en vigueur suivant la loi.

Adopté à l'unanimité

6.2 G2011-06 concernant les nuisances

RÉSOLUTION 2011-10-288

**Adoption du règlement n° G2011-06 concernant
la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie
des citoyens de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Considérant l'avis de motion n° G2011-06 régulièrement donné lors de la séance extraordinaire tenue le 21 septembre 2011 pour le règlement n° G2011-06 concernant la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le présent règlement n° G2011-06 soit et il est adopté et que ledit règlement décrète et statue comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le Conseil municipal adopte le règlement n° G2011-06 concernant la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Article 3

Le présent règlement n° G2011-06 annule et remplace le règlement n° 2011-06 et tous les règlements antérieurs de même nature.

Article 4

Le présent règlement n° G2011-06 entre en vigueur suivant la loi.

Adoptée à l'unanimité

6.3 2011-09 Règlement de Sécurité Incendie

RÉSOLUTION 2011-10-289

**Adoption du règlement n° 2011-09 adoptant le
Règlement de sécurité incendie (MRC de La Vallée-du-Richelieu)**

Considérant l'avis de motion n° 2011-09 régulièrement donné lors de la séance extraordinaire tenue le 21 septembre 2011 pour le règlement n° 2011-09 adoptant le règlement de sécurité incendie (MRC de La Vallée-du-Richelieu);

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

Que le présent règlement n° 2011-09 soit et il est adopté et que ledit règlement décrète et statue comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le Conseil municipal adopte le règlement n° 2011-09 adoptant le règlement de sécurité incendie (MRC de La Vallée-du-Richelieu).

Article 3

Le présent règlement n° 2011-09 entre en vigueur suivant la loi.

Adoptée à l'unanimité

6.4 2011-14 pour abroger le règlement n° 2001-02 et amendement

RÉSOLUTION 2011-10-290

Règlement n° 2011-14 abrogeant le règlement n° 2001-02 et amendement concernant l'établissement des règles de fonctionnement de la Maison de la culture de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant l'avis de motion du présent règlement numéro 2011-14 régulièrement donné lors de la séance extraordinaire tenue le 27 septembre 2011;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le présent règlement n° 2011-14 soit et il est adopté et que ledit règlement décrète et statue comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement n° 2001-02 et amendement(s) établissant les règles de fonctionnement de la Maison de la culture de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est abrogé à toutes fins que de droits par le présent règlement n° 2011-14, aux fins que ledit règlement n° 2001-02 et amendement(s) soit nul et sans effet.

Article 3

Le présent règlement n° 2011-14 entre en vigueur suivant la Loi.

Adoptée à l'unanimité

7 AVIS DE MOTION

Avis de motion n° 2011-12 Pour règlement n° 2011-02 adoptant le code d'éthique et De déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Je, Jonathan Chalifoux, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption le règlement intitulé : Règlement n° 2011-12 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Ce règlement est adopté en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27)*.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

En vertu des dispositions de cette *Loi*, la Municipalité adopte un règlement adoptant le Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu en vue d'assurer l'adhésion explicite des Membres du Conseil municipal aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Les principales valeurs de la Municipalité énoncées dans le règlement adoptant son code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des Membres du Conseil de la Municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de Membre du Conseil de la Municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres Membres du Conseil de la Municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la Municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans ledit règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie de la Municipalité guident toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Les règles prévues audit règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie de la Municipalité ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- toute situation où l'intérêt personnel du Membre du Conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*;
- le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 4 octobre 2011

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse, dépose les prévisions budgétaires 2012 révisées de l'Office municipal d'habitation (OMH) et la décision suivante en découle :

RÉSOLUTION 2011-10-291

Prévisions budgétaires 2012 de l'OMH

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve et adopte les prévisions budgétaires révisées 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

Rapport de l'inspecteur municipal en urbanisme

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le rapport mensuel de septembre préparé par l'inspecteur municipal en urbanisme.

* * * * *

9.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement (Martine Lizotte)

Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, fait rapport verbal concernant l'accueil des nouveaux arrivants le 24 septembre dernier au Pavillon des loisirs Desjardins. Deux de ces nouveaux arrivants ont transmis une lettre de remerciement à la Municipalité pour cet accueil.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

10 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES

10.1 Parcs et terrains de jeux

Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse, fait rapport verbal sur les activités en préparation de l'halloween et de Noël ainsi que sur le projet d'aménagement d'une *Maison des jeunes* de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans le cadre du Pacte rural et ajoute qu'une rencontre est à s'organiser avec la Maison des jeunes *La Traversée* de Saint-Marc-sur-Richelieu pour donner suite à leur offre de services. La décision suivante en découle :

RÉSOLUTION 2011-10-292

Demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour le projet d'aménagement de la Maison des jeunes de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant le projet pour la réalisation de l'aménagement de la Maison des jeunes de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans son nouveau Pavillon des loisirs Desjardins de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que pour ce faire, ce projet prévoit l'aménagement de la Maison des jeunes dans la mezzanine située à l'intérieur du Pavillon des loisirs, un espace réservé au départ, lors de la construction du Pavillon des loisirs Desjardins, pour l'équipement mécanique, lequel équipement fut finalement installé à l'extérieur pour récupérer de l'espace;

Considérant que ce projet s'inscrit dans la volonté du Conseil municipal de fournir à la population toujours croissante de notre territoire, un équipement dédié à nos jeunes adolescents et que le récent Forum 2025 a confirmé ce besoin dans notre Municipalité; nos ados du milieu réclament depuis longtemps cet équipement maintenant disponible et qui reste à aménager;

Considérant que le Conseil municipal prévoit, dans le cadre de ses travaux des prévisions budgétaires 2012, l'embauche d'une ressource spécialisée ou la conclusion d'une entente avec une ou des municipalités voisines pour partager une telle ressource spécialisée pour nos adolescents, en l'occurrence, la Maison des jeunes de Saint-Marc-sur-Richelieu, *La Traversée*, un rencontre étant prévue avec la coordonnatrice de ladite Maison au courant d'octobre 2011;

Considérant que ce projet rencontre des axes de la Politique d'aide financière du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu dont entre autres, le développement de services d'aide à la famille et d'intégration de nouvelles familles;

Considérant le coût du projet estimé à 25 600 \$ taxes nettes incluses;

En conséquence, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve ledit projet pour la réalisation de l'aménagement de la Maison des jeunes de Saint-Antoine-sur-Richelieu tel que déposé le 29 septembre 2011 au CLD de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et lui demande d'accueillir favorablement sa demande d'une aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour sa réalisation.

Adoptée à l'unanimité

11 LOISIRS CULTURELS

11.1 **Bibliothèque**

Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal des activités en cours et à venir et dépose les statistiques du mois de septembre.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

11.2 Maison de la Culture

Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, fait rapport verbal en faisant un suivi financier des spectacles des 22, 30 septembre et 2 octobre derniers; monsieur le Maire ajoute que la Municipalité ne pourra rencontrer l'objectif d'un budget équilibré en 2011 malgré le plan de redressement appliqué depuis fin mai, début juin 2011.

Madame Lizotte poursuit en informant qu'un projet de bail de locaux à la Maison de la culture est en préparation avec l'organisme Le Vent du Nord et qu'une rencontre est prévue avec l'organisme le 18 octobre prochain.

Une correspondance de la Société historique et culture de Saint-Antoine-sur-Richelieu (SHEC) lui a été remise ce jour à l'effet d'une demande d'un poste de membre permanent sur le Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT); le Conseil pourra organiser une rencontre avec le Conseil d'administration de la SHEC dans les prochains jours.

Madame Lizotte propose l'adoption des résolutions aux sujets suivants :

RÉSOLUTION 2011-10-293

Considérant le plan de redressement en cours depuis fin mai, début juin 2011 à la Maison de la culture de la Municipalité;

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 16 564 \$ pour le spectacle du 3 décembre prochain (16 164 \$ Angèle Dubeau) et l'impression de billets de spectacle (400 \$ Paul Piché vers mars 2012) et au montant suffisant et leurs paiements concernant des salaires, des honoraires, des cachets, des ventes d'œuvres, des locations d'équipements et de local, etc. (Financement via les revenus de vente des billets de spectacles, via des transferts budgétaires conséquents et/ou sur l'excédent des recettes de l'année en cours)

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-10-294

Autorisation de signatures des documents

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le Maire ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire comptable, à signer tous documents relatifs aux contrats, conventions, ententes, etc. pour conclure les activités présentées à la Maison de la culture de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-10-295

Convention de location de l'Église avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Antoine pour la présentation de spectacles

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine et autorise la location de l'Église pour la présentation de spectacles au coût de 250 \$ par location payée et à payer à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Antoine.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-10-296

**Formation du Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)
Nominations**

Considérant l'appel de candidatures aux citoyens pour la formation du Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT);

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal nomme les personnes suivantes au titre de membre sur le Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT) et ce, suivant les dispositions contenues au règlement n° 2011-08 relatif au Comité consultatif en culture et tourisme de la Municipalité :

**Madame Christiane Maheu,
Madame Brigitte Lebrun,
Monsieur Louis Mauger,
Madame Isabelle Grondin.**

Que le terme d'office des membres citoyens est de 3 ans et débute à la date de nomination par la présente résolution pour se terminer le ou vers le 4 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité

12 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

Correspondance reçue en fin de ce jour de la Société automobile du Québec à l'effet qu'elle recommande la date du lundi 31 octobre pour l'halloween 2011, date qui a été déjà été retenue ici dans la Municipalité par le Comité loisirs, parcs et terrains de jeux.

* * * * *

13 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 22h44 et porte sur :

- Pavillon des loisirs Desjardins;
- Couverture en assurance en regard d'une convention de bail à la Maison de la culture de la Municipalité;
- Charte de la SHEC;
- Gaz Métro;
- Puits Junex;
- Gaz de schiste
- Situation financière à la Maison de la culture de la Municipalité;
- Règlement de nuisances G2011-06;
- Dossier de mise aux normes des fosses septiques;
- CPE;
- Boîtes aux lettres.

* * * * *

14 CORRESPONDANCES : (reçues le)

12 août **Junex** : réponse concernant le réaménagement du site de forage gazier à Saint-Antoine-sur-Richelieu. L'entreprise a fait les démarches auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour réaliser la fermeture définitive du puits ainsi que le réaménagement du site. Junex invite la Municipalité à communiquer avec la CPTAQ et la MRNF concernant les délais.

6 septembre **MRC de La Vallée-du-Richelieu** : la coordonnatrice aux cours d'eau, madame Julie Thibodeau informe la Municipalité que l'entretien de la branche 38 du ruisseau Coderre est reporté à l'an prochain étant donné qu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission et que son prix était, à leur avis, vraiment trop élevé.

14 septembre **Évimbec** : Dépôt du rôle triennal 2012-2013-2014 – évaluation imposable au montant de 236 114 400 \$ (variation moyenne de 23,36 %)

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011

15 PROCHAINES RENCONTRES

Travaux Conseil prévisions budgétaires 2012	2 dates à déterminer
Caucus à huis clos	Mercredi, 26 octobre – 19h00
Séance ordinaire publique	Mardi, 1 ^{er} novembre 2011 – 20h00

* * * * *

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2011-10-297

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Martine Lizotte, appuyée par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 23 :10 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et/ou affectations de surplus et/ou de réserves et/ou transferts autorisés par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière